Une image contenant texte, Police, conception, logo

Description générée automatiquement

|  |
| --- |
| **ACTE D'ENGAGEMENT** |

**MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

## LOT N°4: ASSURANCE CYBER RISQUES

**UNIVERSITE DE MONTPELLIER PAUL VALEY**

N° 2025 250718 0400

#### ACTE D’ENGAGEMENT

#### Article 1 - contractant

**Je soussigné**,

représentant la Société (nb) :

***nb*** *indiquer s’il y a lieu l’identification de la personne morale soumissionnaire autre que la Société d’assurances portant le risque.*

- domicilié à :

- numéro de téléphone :

- adresse email du correspondant :

- numéro d’identification SIRET :

- numéro d’inscription au RCS (s’il y a lieu) :

- code APE :

agissant pour le compte de la Société d'assurances (identification) :

- numéro d’identification SIREN (ou équivalent) :

- domicilié à :

- nationalité :

- forme juridique :

- autorité de contrôle prudentiel :

**dont j’ai vérifié auprès de son autorité de contrôle prudentiel sa solvabilité et ses agréments nécessaires pour répondre au présent marché d’assurance,**

après avoir pris connaissance du règlement de la consultation et des documents qui y sont mentionnés,

et après avoir produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés dans le règlement de consultation,

m'engage conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à fournir les prestations dans les conditions ci-après définies :

**⬜ SANS AUCUNE RESERVE SUR LES DISPOSITIONS FACULTATIVES DEFINIES PAR LE CCTP**

**⬜ AVEC RESERVES et/ou VARIANTES INDIQUEES DANS LE DOCUMENT ANNEXE COMPORTANT \_\_\_\_ PAGES**

***nb rayer la mention inutile et, en cas de proposition avec réserves ou variantes, indiquer le nombre de pages du document en donnant l'énumération exhaustive.***

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent vingt jours (120 jours) à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

#### Article 2 - conditions financières

**GARANTIES DE BASE**

PRIME FORFAITAIRE HT :

**PRIME FORFAITAIRE TTC** :

#### Article 3 - paiements

Les modalités de règlement des comptes du marché sont spécifiées au cahier des clauses administratives particulières.

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de :

- sous le numéro : à :

- code banque : code guichet : clé :

***joindre un RIB ou un RIP***

**Article 4 - engagement du candidat**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas signer dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A .............................................

Le .............................................

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement 1

#### APPROBATION DU MARCHE

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Entité** | **Offre retenue** | **Commentaires** |
| **UNIVERSITE DE MONTPELLIER PAUL VALEY** | * Garanties de base |  |

La présente offre est acceptée

A .............................................

Le .............................................

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur.

#### ANNEXE À L’ACTE D’ENGAGEMENT

#### (Gestion du marché "cyber risques")

*Cette annexe constitue un élément de l’offre permettant d’apprécier les modalités de gestion mises en œuvre par le soumissionnaire – elle devra être remplie et signée. Le candidat peut compléter cette annexe de services / modalités de gestion complémentaires dans son mémoire de gestion.*

Mise à disposition d’un gestionnaire dédié : OUI NON

Mise à disposition :

* + D’une plateforme de gestion en ligne du contrat ? OUI NON
  + D’une plateforme de gestion en ligne des sinistres ? OUI NON
  + Si OUI, la plateforme de gestion en ligne permet-elle de :
    - Saisir les sinistres et d’accéder aux sinistres en cours OUI NON
    - D’accéder aux statistiques sinistres OUI NON

Accusé de réception de la déclaration de sinistre : OUI NON

Transmission à l’assuré des échanges de courriers avec les tiers : OUI NON

Montant à partir duquel l’assureur entend recourir à une expertise : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Délai pour missionner l’expert, à compter du jour où l’assureur

a connaissance du sinistre : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Transmission à l’assuré du rapport d’expertise : OUI NON

Transmission d’un bilan de sinistralité annuel OUI NON